

N° 1941 – QU 442

N° référence : 01.0302.0600

Dépôt : 23.09.2026

Traitement Bureau CDV : 05.10.2026

Développement/Urgence : non/non

Délai de réponse : 05.02.2027

Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) concernant les obstacles urbains gênant le déplacement des personnes à mobilité réduite

Introduction

En fin d'année 2024, le RPJ déposait un postulat relatif aux obstacles urbains du Centre-Ville qui gênent le déplacement des personnes à mobilité réduite, des personnes souffrant d'un handicap et encore celui des personnes accompagnées d'une poussette.

Dans sa réponse, le Conseil municipal reconnaissait que la question concernait tous les types de handicap et qu'il agissait donc d'établir, dans un premier temps, une liste des besoins spécifiques à chaque situation particulière avant de mettre en place les aménagements nécessaires pour faciliter ces déplacements.

Pour connaître ces besoins, le Conseil municipal proposait de mettre en ligne un appel aux Prévôtois concernés par ces problèmes, de manière à obtenir un recueil des divers obstacles rencontrés au Centre-Ville.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements suivants :

- Cet appel aux Prévôtois a-t-il eu lieu ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, où et comment la population en a-t-elle été informée ?

Merci de bien vouloir nous renseigner.

Moutier, le 28 septembre 2026

Signature(s) :

1^{er} signataire :

M. Grégory Mosiman, RPJ (1)